



Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17 MARS 2026

ID : 085-200061265-20260313-2026_2_08-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 18

DELIBERATION
DL CIAS 2026-2-08

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-
Préfecture le : 17 MARS 2026
- la publication le : 17 MARS 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 12 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 5 mars, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, François COURTIN, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Jean SOYER.

Conseillers absents et excusés : Béatrice BESSONNET, François BLANCHET, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, Christine CRESTOIS, Nelly HERROU, Nadine LECART, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Dominique SIONNEAU, Jean-Michel VINTENAT.

Pouvoirs : François BLANCHET à Jean SOYER, Raphaël CHAUSSIN à Guillaume BOSSARD, Denise RENAUD à Maryse AUGUIN, Nadine LECART à Muriel HABERT.

Mylène BLANCHARD est désignée secrétaire de séance.

ALSH – TARIFS ANNUELS 2026/2027

D'une manière générale les tarifs des accueils de loisirs sont revalorisés à chaque rentrée scolaire en suivant les préconisations de la CAF.

La dernière augmentation des tarifs (+1,5%) a eu lieu le 1^{er} septembre 2025.

Pour l'année 2026, la CAF propose l'application des tarifs plafonds suivants :

Tarifs plafonds 2026	Quotients familiaux		
	0-500	501-700	701-900
La journée avec repas (8h)	8,64 €	11,20 €	13,60 €
A l'heure	1,08 €	1,40 €	1,70 €

Il est précisé que :

- Les tarifs proposés sont des prix plafonds, le gestionnaire peut faire des choix inférieurs ; ce qui est le cas pour le CIAS.
- La tarification des quotient familiaux supérieurs à 900€ est libre.

Comparativement aux tarifs plafonds de l'année 2025, les augmentations sont les suivantes :

Quotients familiaux	0-500	501-700	701-900
Taux d'augmentation	+1,88%	+1,44%	+1,19%

Soit une augmentation moyenne de 1.5% entre 2025 et 2026.

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2026, il est proposé d'appliquer 1,5% d'augmentation sur chacune des tranches de la grille tarifaire soit :

- Tarifs à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026 à l'heure

Tarifs 2026/2027 à compter du 1er septembre 2026						
À l'heure	QF 0 - 500	QF 501 - 700	QF 701 - 900	QF 901 - 1200	QF 1201 - 1400	QF > 1401
ALSH Pays de Saint Gilles	0,99 €	1,28€	1,57 €	1,77 €	1,95 €	2,13 €
Prix plafonds CAF 2026	1,08 €	1,40 €	1,70 €			

- Tarifs à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026 à la journée

Tarifs 2026/2027 à compter du 1er septembre 2026						
Journée avec repas 8 h	QF 0 - 500	QF 501 - 700	QF 701 - 900	QF 901 - 1200	QF 1201 - 1400	QF > 1401
ALSH Pays de Saint Gilles	7,96 €	10,23 €	12,53 €	14,13 €	15,59€	17,05 €
Prix plafonds CAF 2026	8,64 €	11,20 €	13,60 €			

Exonération des frais de repas pour les enfants atteints de pathologie grave nécessitant de fournir un panier repas : Déduction de 1,98€ / repas et 0,30 € / goûter avec la fourniture d'un PAI

A titre indicatif, voici la grille tarifaire de l'année en cours :

Tarifs 2025/2026 à compter du 1 ^{er} septembre 2025						
TARIFS Pays de Saint Gilles Croix de Vie	QF 0 - 500	QF 501 - 700	QF 701 - 900	QF 901 - 1200	QF 1201 - 1400	QF > 1401
Journée avec repas (8h)	7,84 €	10,08 €	12,32 €	13,92 €	15,36 €	16,80 €
A l'heure	0,98 €	1,26 €	1,54 €	1,74 €	1,92 €	2,10 €

Exonération des frais de repas pour les enfants atteints de pathologie grave nécessitant de fournir un panier repas : Déduction de 1,96€ / repas et 0,29€/goûter avec la fourniture d'un PAI

A titre informatif, est présenté ci-dessous une comparaison tarifaire avec quelques territoires voisins.

Les Sables d'Olonne TARIFS 2025-2026					
QF	0-500	501-700	701-900	901-1200	>1200 + sans QF
Tarif journée	6,68 €	8,33 €	9,96 €	11,54 €	11,71 €

Challans TARIFS 2025-2026						
QF	0-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1300	>1300
Tarif journée	7,84 €	10,00 €	12,24 €	14,48 €	16,72 €	18,88 €

Soullans TARIFS 2025-2026						
QF	0-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1300	>1300
Tarif journée	6,72 €	8,96 €	11,20 €	12,80 €	14,72 €	16,96 €

Saint Jean de Monts TARIFS 2025-2026				
QF	0-500	501-700	701-914	914 et +
Tarif journée	5,92 €	7,20 €	8,32 €	10,24 €

Pays des Achards Tarif 2026									
QF	0-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1200	1201-1300	1301-1400	1401-1500	>1501
Tarif journée	8,64 €	11,20 €	13,44€	14,08€	14,72€	15,68 €	16,32 €	17,28 €	17,92 €

L'approbation de ces nouveaux tarifs relève de la responsabilité des structures associatives pour les ALSH de Coëx, Notre Dame de Riez et Saint Gilles Croix de Vie.

Elle relève en revanche de compétence du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour les ALSH de Brem sur Mer, Commequiers, Le Fenouiller, Givrand, Landevieille, Saint Hilaire de Riez et Saint Révérend.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la grille tarifaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026 telle que présentée au rapport.

Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.112-2 II, L.227-4, R.123-20 et suivants, et R.227-1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération n°2025 03 02 du 5 juin 2025 portant définition de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération DL CIAS 2025-4-09 approuvant les tarifs des ALSH 2025/2026,

Vu le BP 2026,

Vu le rapport,

Considérant l'évolution des tarifs proposée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'abroger à effet du 1^{er} septembre 2026 la délibération DL CIAS 2025-4-09 approuvant les tarifs des ALSH 2025/2026, définissant les tarifs des ALSH à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

17 MARS 2026 SLOW

ID : 085-200061265-20260313-2026_2_08-DE

Article 2 : d'approuver les tarifs des ALSH tels qu'ils sont présentés au rapport pour les 7 accueils de loisirs sous gestion communautaire de Brem sur Mer, Commequiers, Le Fenouiller, Givrand, Landevielle, Saint Hilaire de Riez et Saint Révérend à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

Article 3 : d'approuver les exonérations des frais de repas et de goûters tels que présentés au rapport ;

Article 4 : d'autoriser le Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier et à prendre tout acte en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 13 mars 2026,
Le Vice-Président du CIAS

Jean SOYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.